

## QUESTIONS ORALES

### LE COMMERCE EXTÉRIEUR

#### L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR LA PRODUCTION AUTOMOBILE—LE CARACTÈRE TRANSITOIRE DES GARANTIES—LES MESURES

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur . . .

**Des voix:** Bravo!

**M. Foster:** Ça fait plaisir de vous revoir.

**M. Stanfield:** Je m'attendais à de plus forts applaudissements des députés d'en face.

**Des voix:** Bravo!

**M. Stanfield:** Je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. A part les déclarations des porte-parole du gouvernement des États-Unis, sur quoi le ministre fonde-t-il son affirmation que les dispositions de l'accord canado-américain, sur l'automobile, que nous avons tous considérées comme des garanties, sont, pour employer ses propres paroles, des dispositions transitoires? Le ministre peut-il citer, à l'appui de ses dires, un article de la loi ou indiquer la partie pertinente de l'accord?

**L'hon. Alistair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, en parlant hier des «dispositions provisoires», j'ai dit, je crois, que c'était l'expression employée dans l'accord même.

**Des voix:** Oh!

**M. Gillespie:** J'aurais dû dire que c'était l'expression employée par le négociateur de l'accord.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, maintenant que le ministre a cité les opinions des négociateurs plutôt que le texte de l'accord automobile, je voudrais demander au ministre à quoi se rapportent ces dispositions transitoires? Ces dispositions sont-elles transitoires en fonction d'une entente, d'un accord sans garanties sur l'automobile, ou bien en fonction d'un accord sur un marché commun nord-américain de l'automobile?

• (1430)

**M. Gillespie:** Je pense que le but de l'accord automobile est bien clairement établi. Ce que je voulais préciser, c'est que les dispositions quant à l'élément canadien, ou la valeur canadienne ajoutée, se fondent sur l'année 1964. Cette année-là, le chiffre de la valeur ajoutée canadienne était de 780 millions de dollars. L'an dernier, en 1972, il atteignait presque deux milliards. Je signalais que je ne voyais pas comment nous pouvions considérer ces dispositions sur la valeur ajoutée canadienne, fondées sur l'année 1964, comme une garantie du maintien de l'emploi aux niveaux actuels.

**M. Diefenbaker:** Un pauvre alibi.

### Questions orales

**M. Stanfield:** Je suppose que d'autres vont interroger le ministre à ce sujet. Compte tenu de sa déclaration à la Chambre hier, selon laquelle l'accord automobile ne renfermait pas de garanties, mais simplement des mesures transitoires, j'aimerais savoir dans quel sens son opinion sur l'accord automobile et sur les négociations diffère du point de vue adopté par les représentants des États-Unis.

**M. Gillespie:** Je ne puis évidemment pas parler au nom des États-Unis, mais j'affirme qu'aux yeux du gouvernement canadien, l'accord automobile a été couronné de succès. Depuis son adoption, soit depuis huit ans, les ventes ont augmenté de 37 p. 100, la production s'est accrue dans une proportion de 120 p. 100 et l'emploi de 41 p. 100.

**Des voix:** Bravo!

**M. Gillespie:** . . . c'est-à-dire près de 100,000 nouveaux emplois et nous entendons maintenir ce rythme.

**Des voix:** Bravo!

**M. Stanfield:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Par déférence pour le ministre, je signale qu'il n'est pas obligé de répondre directement aux questions qui lui sont posées à la Chambre, mais cela ne l'autorise pas à faire toute cette propagande ici.

**M. Trudeau:** La question ne contenait-elle pas de la propagande?

**M. Stanfield:** J'ai une question à poser au ministre. Pour quel genre d'accord considère-t-il ces mesures transitoires comme étant transitoires?

**M. Gillespie:** A mon tour je demande au chef de l'opposition s'il serait satisfait d'une garantie qui . . .

**Des voix:** Règlement!

**M. Gillespie:** . . . qui n'assurerait que 40 p. 100 des niveaux actuels? Moi, pas.

**Des voix:** Bravo!

**M. Hees:** Contentez-vous de répondre à la question.

#### L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR LA PRODUCTION AUTOMOBILE—L'EXEMPTION TARIFAIRE ET LE MAINTIEN D'UN NIVEAU DE PRODUCTION

**M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** L'une des plus importantes des quatre garanties de l'accord étant que, pour obtenir l'exemption de certaines dispositions tarifaires, les fabricants canadiens doivent maintenir un certain minimum de production, quel qu'il puisse être, le ministre assurerait-il à la Chambre que le gouvernement n'a pas l'intention, en principe, de laisser tomber cette condition?

**L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce):** J'assure à la Chambre que nous ferons tout pour multiplier les possibilités d'emploi qu'offre l'accord l'automobile. En ce qui concerne le point soulevé par le député, le niveau établi est si bas que je ne suis pas disposé à le juger satisfaisant et je ne pense pas que les députés en général le soient non plus.